

Toulon, le 31 Mars 2021

Hubert FALCO  
Président de la Métropole Toulon Provence  
Méditerranée

à

**Monsieur le Préfet du Var**  
DDTM  
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON CEDEX

N/REF : VP/DG/BB/PB/NM/21/N°21DINF16

**OBJET:** Autorisation environnementale au titre de l'article L 181-1 du code de l'environnement relative à la réalisation du pôle d'échanges multimodal de La Seyne sur mer – Porter à connaissance

**Pièces jointes :** Un dossier en 4 exemplaires

Monsieur le Préfet,

Par votre arrêté en date du 26 juillet 2019, vous avez accordé à la métropole Toulon Provence Méditerranée l'autorisation environnementale citée en objet.

Les travaux autorisés ont fait l'objet d'un recours contentieux de la part d'associations et d'un riverain ayant conduit le tribunal administratif à suspendre leur exécution dans un premier temps avant de nous autoriser à compléter notre dossier initial afin de pouvoir poursuivre les travaux.

Le dossier ci-joint intègre donc les précisions et compléments permettant de répondre aux demandes du juge.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Hubert FALCO  
Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre